



MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2019

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 4 septembre 2019 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Gilbert GAVIGNET, Bernard GAVIGNET, François DODANE, René GIRARD, Nicolas RICHARD, Alain ROUSSELOT, Renée LEGUIN, Sandrine PERROT, Henri VERNEREY, Yannick MOREIRA, , Séverine ONILLON, , Philippe FAGOT, Samuel DROMARD, Daniel GOUDIER, Philippe LACROIX, Sandrine CHAINHO

Absents excusés : Marie-Pascale BRIENTINI a donné procuration à François DODANE, Daniel VANNIER a donné procuration à Gilbert GAVIGNET, Thierry MOINE a donné procuration à René GIRARD, Martine LAGRANGE a donné procuration à Renée LEGUIN.

Absents : Léa LAROSA, Olivier LARQUE, Sonia GOUGET,

Secrétaire de séance : René GIRARD

Ordre du jour de la séance

1. *Approbation du compte rendu de la séance du 3 juillet 2019*
2. *Délibération sur demande de stockage de déchets inertes (signature d'une attestation avec Ste Heitmann Père et Fils)*
3. *Marché salle de sport : analyse technique des offres. Ajustement du plan de financement.*
 4. *Contrat P@C avec Département du Doubs*
 5. *Marché Moe aménagement parking communal*
 6. *Climatisation du LEF*
7. *Délibération Modificative n°4. Remboursement de T.A.*
 8. *Participation au FAAD et FSL*
9. *Campagne de stérilisation de chats errants*
10. *Nom de la rue pour la phase 4/5 de la Zac de l'Echange*
11. *Questions diverses*

1. Approbation du compte rendu de la séance du 3 juillet 2019

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération sur demande de stockage de déchets inertes (signature d'une attestation avec Ste Heitmann Père et Fils)

La société HEITMAN père et fils sollicite l'accord de principe de la commune en vue de procéder à un dépôt de déchets inertes sur un terrain appartenant à la société PIGUET de Franois. Ce sujet a été évoqué en conseil et en réunion d'adjoints. Cette demande se limite pour l'instant à une signature d'une simple attestation, pièce devant permettre à la société HEITMAN de déposer un dossier de demande d'autorisation de déposer des déchets inertes sur une parcelle agricole, voisine de la carrière Jeannin.

Après débat portant sur les conditions du remblaiement (nature des déchets enfouis, contrôles ultérieurs...) le conseil valide la signature du document à la majorité des conseillers présents et représentés : 16 pour, 2 contre, 2 abstentions.

3. Marché salle de sport : analyse technique des offres : Ajustement du plan de financement.

Suite à la commission d'appels d'offres, l'analyse finale a été faite par le cabinet et reçue ce jour en mairie. Le maire regrette tout d'abord que cet envoi tardif n'ait pas permis un examen plus poussé des propositions de l'architecte « Archi.tech ».

Le conseil municipal propose :

- Pour le lot 4, une seule offre est remise. Elle se situe 127% au-dessus de l'estimation. Les prix unitaires paraissent anormalement élevés. Le conseil municipal décide de reconsulter.
- Pour les lots 1/2/7/8/9, les offres remises sont au-dessus de l'estimation. Le conseil municipal décide de renégocier ces lots avec les 3 premiers mieux-disants de chaque lot.
- Pour les lots 3/5/6/10/11/12/13/14/15, le conseil municipal décide de retenir les entreprises suivantes :

Numéro des lots	Entreprise retenue	Montant AE Hors Taxe
3 - DALLAGE	PROSOL	37 576.78
5 - COUVERTURE - ETANCHEITE	SFCA	77 191.55
6 - MENUISERIES EXTERIEURES	MALENFER	32 694.90
10 - FAUX PLAFONDS	MALENFER	1 656.75
11 - REVETEMENT SOL SPORTIF	FILIPUZZI	28 325.46
12 - CHAPE CARRELAGE REVETEMENTS MURAUX :	TACHIN	23 561.84
13 - INSTALLATION SANITAIRE	PALISSOT	16 851.77
14 - CHAUFFAGE VENTILATION	PALISSOT	81 057.29
15 - ELECTRICITE CF & cf	SODEL	68 224.30

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à la majorité (1 contre), à signer tous les documents relatifs à ce marché et relancer un AAPC pour le lot 4.

A ce stade de la consultation, le plan de financement n'est pas remis en cause.

4. Contrat P@C avec Département du Doubs :

Le Conseil départemental propose la signature d'un « Contrat PAC (Porter une action concertée), dont la finalité est de mieux définir et organiser le cadre de l'intervention du Conseil Départemental auprès des communes (aides financières) dans leurs projets d'investissements locaux. Il s'articule autour de 4 grands axes d'intervention.

Il s'agit d'une simple formalité qui n'engage pas la commune mais lui assure d'avoir une écoute plus attentive du Conseil Départemental dans les futurs projets d'investissements.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire du Grand Besançon
- autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat

5. Marché Moe aménagement parking communal :

Lors de débats antérieurs, la commune avait décidé de profiter de la période de 3 ans postérieure à la fusion communale pour bénéficier des financements majorés de la DETR. S'agissant du parking communal (derrière l'ancienne mairie), il avait été décidé de déposer un dossier de subvention en 2019. Le cabinet BEJ, consulté par la commune, propose une estimation de 70 000 euros pour ce marché de travaux avec une rémunération forfaitaire fixée à 8% de ce montant. Certains membres présents proposent d'étudier également un aménagement de la grande rue afin d'en améliorer la sécurité, avec alternance de zones de stationnements pour réduire la vitesse des véhicules. Il resterait à s'assurer de la compétence de la commune sur un tel projet (suite au transfert de la voirie à l'agglomération, les aménagements liés aux voiries transférées sont de la compétence Grand Besançon Métropole.

Le maire propose cependant de valider la proposition du cabinet BEJ (quitte à y intégrer ultérieurement un marché lié à la sécurité de la grande rue) afin de monter le dossier de subvention.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

6. Climatisation du LEF

Lors d'une précédente réunion il avait été décidé d'installer une climatisation dans les locaux du restaurant « Le Lef », et ce suite à la demande formulée par le gérant. Cette installation devait être répercutée sur le loyer des locaux mis à disposition en fonction de la durée d'amortissement du matériel. Les devis ont été signés, mais le gérant laisse entendre qu'il pourrait prochainement céder le bail à un repreneur mais que celui-ci n'est pas d'accord d'installer la clim ni d'assumer l'augmentation de loyer qui en résulterait (devis HT 8900 €, durée d'amortissement 84 mois, soit une incidence sur le loyer de 106,30 euros.

Le conseil décide, à l'unanimité :

- s'agissant du LEF, de maintenir sa position antérieure avec installation d'une climatisation dans les locaux,
- l'augmentation du loyer ~106 euros par mois~ à partir de mai 2020, la maintenance étant à charge du locataire,
- d'engager les crédits correspondants sur le budget 2020 pour installer une climatisation dans les locaux occupés par le médecin, avec application des mêmes conditions (augmentation du loyer basée sur le montant HT des travaux avec période d'amortissement de 84 mois et maintenance à charge du locataire)

7. Délibération Modificative n° 4 Remboursement de T.A.

Une taxe d'aménagement de 16366,31€ a été encaissée à tort par la commune en 2018 concernant l'entreprise SCI l'Anglo-Français (GT2C) située sur la ZAC de l'Echange.

En effet, sur une ZAC, les entreprises sont exonérées de la TA.

Il est donc nécessaire de rembourser cette taxe indument perçue à la société.

Le conseil valide ce remboursement à l'unanimité.

Section	Chapitre	Compte	Montant	Commentaire
Investissement Dépenses	10	10226	16 366.81	Annulatif comptable de la recette
Investissement Recettes	13	1341	16 366.81	Encaissement de subvention DETR non budgétisée (Réfection chemin de la Combe

8. Participation au FAAD et au FSL :

Comme chaque année, le Conseil Départemental sollicite une participation communale pour l'abondement des fonds de solidarité logement :

- FAAD (Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficultés) : participation sollicitée de 0,30 € par habitant
- FSL (Fonds de solidarité Logement) : participation sollicitée de 0,61 € par habitant.

Le conseil municipal décide à la majorité (19 pour et 1 contre) de participer à ces deux fonds à raison de 50% de la demande, soit :

- FAAD : 0,15 € par habitant ;
- FSL : 0,30 € par habitant.

9. Campagne de stérilisation de chats errants

Suite aux plaintes émises par certains habitants de la commune (évoquant d'une prolifération de chats en divagation), une information a été mise sur le site Internet début août, invitant les habitants à faire stériliser leurs animaux de compagnie. D'autres remarques ont été formulées depuis, par d'autres personnes. Le maire précise que la commune a une responsabilité dans ce domaine, d'où présentation de ce point à l'ordre du jour. Il précise que la commune n'a pas obligation de procéder elle-même à une campagne de stérilisation elle peut faire appel à des associations compétentes. D'après les informations émanant des habitants, il y aurait plus de 40 chats en divagation sur la commune.

Après débat, le Conseil décide à l'unanimité de procéder à une information des habitants sur le site Internet de la commune afin d'une part de rappeler que la loi interdit de nourrir des animaux errants (agissement qui contribue à favoriser leur surnombre) et d'autre part à orienter les plaignants vers les associations compétentes dans ce domaine : SPA et autre(s) association(s).

10. Nom de la rue pour la phase 4/5 de la Zac de l'Echange

Il est nécessaire de nommer la voie de desserte de la nouvelle partie de la Zac de l'Echange (des entreprises commencent à déposer des permis de construire, il est nécessaire de dénommer cette voie). M. B. Gavignet propose d'attribuer le nom de Robert SCHWINT, qui, en tant que premier président de l'agglomération, avait œuvré aux côtés de Claude GIRARD pour l'implantation de cette zone artisanale. D'autres propositions ont été formulées : Fred LIPPMANN, né à Besançon ou encore Frédéric JAPPY né à Beaucourt.

Le conseil décide à la majorité (16 pour, 4 contre) de retenir le nom de Robert SCHWINT.

11. Questions diverses

- Des riverains de la rue des époux Grandvelle, au lotissement les jardins du château, avaient posé des barrières pour faire ralentir les véhicules. Depuis, des ralentisseurs ont été installés.
- Les travaux de finition de la voirie de ce lotissement ne seront réalisés qu'après la vente de l'ensemble des lots et terrassements gros œuvre des dernières constructions, à l'été 2020.
- Il n'y a aucune signalétique pour les sorties du lotissement donnant sur la RD216 (priorité à droite). Le lotisseur sera contacté pour installer des panneaux céder le passage aux deux sorties du lotissement.
- La RD67 sera coupée la nuit, du 17 au 20 septembre pour des travaux d'enrobé à hauteur de l'accès au péage. Des déviations par la RD216 et RD11 seront installées.
- Une copie du contrat d'entretien du réseau public d'assainissement des eaux pluviales devra être transmise à l'agglomération du Grand Besançon.
- L'établissement public foncier a modifié ses statuts et donc le contrat de portage qui le lie à la commune.
- Information des élus de « LREM » sur la tenue de réunions d'information aux élus locaux.
- La procédure d'élaboration du PLU intercommunal est en cours. Le Grand Besançon a transmis aux communes un « registre de concertation » destiné à recueillir les remarques des habitants. Aucune démarche n'est à effectuer dans l'immédiat par la commune, Grand Besançon Métropole communiquera en temps opportun auprès de la population.
- Problème d'alimentation électrique à l'arrière de l'ancienne mairie. Ce problème sera suivi par le conseiller en charge de ces questions.
- Matinée des associations samedi 7 septembre à 10h.
- Balade gourmande le dimanche 22, départ 10h30 à la Malplanche. Participation des élus est sollicitée pour préparer cet événement.

Enfin, le maire fait part d'un courrier Recommandé adressé au Préfet par un des propriétaires voisins du Gaec Wisser-Richard à Vaux les prés (courrier adressé en copie à la mairie). Ce courrier fait état de travaux de terrassement et maçonnerie en cours sur l'exploitation et évoque plusieurs éléments de contexte :

Il évoque également un possible dépôt de plainte contre la Préfecture voire contre la mairie. Le maire rappelle que dès qu'il en a été informé il s'est rendu sur le site pour constater ces travaux qui consistent à installer un dispositif de récupération des jus d'ensilage : dalles sous les silos et cuve de récupération des jus, qui ont fait l'objet d'une déclaration de travaux. Le maire rappelle (après confirmation par la DDT) que cette déclaration n'est pas nécessaire pour installer une dalle, mais elle l'est pour la cuve de récupération.

Suite à ce courrier, le maire a demandé un rendez-vous au Préfet. La décision portant sur la demande préalable de travaux sera prise après échanges avec services de la Préfecture. Le Maire souhaite une décision plus tranchée de la part du Préfet sur la demande de dérogation d'un 3^{ème} silo et la confirmation du bénéfice de l'antériorité des 2 autres. La situation conflictuelle est directement liée à cette décision.

La séance est levée à 23h50